

Inscrivez-vous rapidement, le nombre de places est volontairement limité !

BULLETIN D'INSCRIPTION :

A retourner avant le 6/11/17 avec votre chèque de caution à :

ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

ACTION DPC : Vendredi 24 novembre 2017

MERCURE BESANCON PARC MICAUD

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée 450.00 € : Présentiel de 8h:

9 h < 18 h	Prise en charge des vertiges de l'adulte en pratique quotidienne Action DPC N° : 44371700016 (session 3)
Experts : Pr. A. Chays Dr. X. Dubernard Animateur : Dr. J. Pacalon	Deux experts incomparables pour nous faire comprendre l'équilibre et ses dérèglements ! La prise en charge des vertiges dans notre quotidien va entrer dans d'autres dimensions : celle de l'expérience, de la logique et de la passion. Les regards croisés d'André Chays et de Xavier Dubernard vont enrichir cette journée qui promet d'être sans langue de bois et pragmatique pour répondre à nos interrogations. Tout ce que vous avez toujours demandé de comprendre sans pouvoir (forcément) y arriver, sera abordé au cours de cette session.

Pré-inscription

➔ Pour vous inscrire à une action DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de l'action : < **44371700016** > et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Aller sur < **session 3** > en bas de la page puis cliquer sur le bouton < s'inscrire>
- Cliquer enfin sur <valider>

➔ DOSSIER A ENVOYER :

Afin de finaliser votre inscription, vous devez nous envoyer ce bulletin d'inscription, accompagné d'un **chèque de caution de 230 € à l'ordre d'ORL DPC** pour l'année 2017. *(Nous conserverons ce chèque durant l'année 2017 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).*

Modalités de prise en charge - Indemnisation

➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION ANDPC : 450.00 €

➔ DEJEUNER : pris en charge par ORL-DPC

Pour toutes questions :



01 43 22 08 34

orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

() Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.*